

-----  
Référence : BDP-REG-001  
Version : 01  
Date d'émission : 13 septembre 2026  
Statut : DOCUMENT EN VIGUEUR  
-----

> DOCUMENT INTERNE

Le présent registre est la propriété du Bureau des Protocoles.

Il constitue le registre de référence des protocoles en vigueur à la date de son émission.

Toute reproduction, modification ou diffusion de tout ou partie du présent document est soumise à l'autorisation préalable du Bureau des Protocoles.

Toute copie non autorisée est réputée non officielle.

> CONSULTATION

La consultation du présent registre est autorisée sous le contrôle de l'administrateur.

Les dossiers de saisine, d'instruction et d'exécution ne sont pas communicables.

Les actes exécutés font l'objet d'un archivage par le Bureau.

BUREAU DES PROTOCOLES  
Administration du Réel

| DATE              | MAJ/MIN | MOTIF(S)             | PAGE (S) |
|-------------------|---------|----------------------|----------|
| 13 SEPTEMBRE 2026 | MAJ     | CRÉATION DU DOCUMENT | 1 À 1    |



## SUBVERSION

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : une sirène retentit, en votre nom.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DE L'EXISTENCE  
> FRICTION : FRICTION SOCIALE  
-----

REF: P-I19-AUT

MASSE:20g

DURÉE :30min

ÉNERGIE :15kcal

### > CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le mandant sélectionne un mercredi sur le calendrier du Bureau.

La date retenue est inscrite au dossier d'instruction.

L'administrateur rédige à la main une demande de réquisition adressée à l'autorité compétente.

La demande indique que les sirènes devront être déclenchées à la date retenue, au nom du mandant.

Le Bureau transmet la demande.

À la date fixée, les sirènes sont déclenchées.



 LIEN

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Un baisé est réalisé, à votre place.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DE LA CROYANCE  
> FRICTION : FRICTION TEMPORELLE  
-----

REF: P-P05-SYN

MASSE :200g

DURÉE :30min

ÉNERGIE :30kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Bureau désigne la personne avec laquelle le protocole sera exécuté.

Le Bureau établit la connexion entre les deux dispositifs mobiles.

Les deux personnes accèdent simultanément aux lèvres virtuelles connectées.

L'administrateur embrasse les lèvres virtuelles au nom du mandant.

La personne connectée embrasse simultanément les mêmes lèvres virtuelles.

L'exécution de l'acte est inscrite au dossier du mandant.



 **ESPOIR**

Note : La consultation du présent protocole s'effectue  
sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Un message dans l'univers par onde électromagnétique, sans destinataire déterminé.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DE LA CROYANCE  
> FRICTION : FRICTION TEMPORELLE  
-----

REF: P-I12-TRA

MASSE :200g

DURÉE :30min

ÉNERGIE :30kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le mandant saisit un message destiné à être émis dans l'univers.

Le Bureau détermine le lieu d'émission.

L'administrateur transmet le message par onde électromagnétique depuis le lieu désigné.

Le lieu d'émission est inscrit au dossier du mandat.

Une plaque est apposée sur le lieu d'émission.



 **PATIENCE**

Note : La consultation du présent protocole s'effectue  
sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Attendre que le temps passe dans un bureau de poste.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DE LA TEMPORALITÉ  
> FRICTION : FRICTION DE LA DURÉE  
-----

REF: P-I20-EPU

MASSE :60000g

DURÉE :480min

ÉNERGIE :84kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Bureau désigne un bureau de poste où le protocole sera exécuté.

Le Bureau détermine la durée de l'attente.

L'administrateur se rend dans le bureau de poste désigné.

L'administrateur y demeure pendant la durée fixée, sans effectuer de démarche liée aux services du bureau.

À l'issue de la durée fixée, l'attente est considérée comme exécutée.



 **ENRACINEMENT**

Note : La consultation du présent protocole s'effectue  
sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Une graine d'un hêtre est plantée dans le Jardin des Plantes.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DE LA TEMPORALITÉ  
> FRICTION : FRICTION PHYSIQUE – RÉSISTANCE DE LA CROÛTE TERRES  
-----

REF: P-I15-VIE

MASSE :350g

DURÉE :40min

ÉNERGIE :334kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Bureau détermine l'emplacement de plantation dans le Jardin des Plantes.

Le Bureau détermine la graine de hêtre destinée à l'exécution du protocole.

L'administrateur se rend à l'emplacement désigné.

L'administrateur plante la graine de hêtre au nom du mandant.



## ACHARNEMENT

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Une aiguille est trouvée dans une meule de foin.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DE LA VACUITÉ  
> FRICTION : FRICTION DE L'ABSURDE — LA FOUILLE MÉTHODIQUE  
-----

REF: P-I17-2-ABS

MASSE :5000g

DURÉE :120min

ÉNERGIE :627kcal

### > CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Bureau constitue une meule de foin contenant une aiguille.

L'administrateur entreprend la recherche de l'aiguille.

L'administrateur poursuit la recherche jusqu'à ce que l'aiguille soit trouvée.

L'aiguille trouvée est extraite de la meule de foin.



 COLÈRE

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Un pavé est jeté dans la mare.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DES ÉTATS INTÉRIEURS  
> FRICTION : FRICTION PHYSIQUE – IMPACT DU CORPS MINÉRAL  
-----

REF: P-I01-PER

MASSE :1300g

DURÉE :45min

ÉNERGIE :2717kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Bureau désigne la mare dans laquelle le protocole sera exécuté.

Le Bureau désigne le pavé destiné à l'exécution du protocole.

L'administrateur se rend à la mare désignée.

L'administrateur jette le pavé dans la mare au nom du mandant.

L'exécution de l'acte est inscrite au dossier du mandant.



## REVEIL

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Du café est ingéré, à votre place.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DES ÉTATS VITAUX  
> FRICTION : FRICTION BIOLOGIQUE  
-----

REF: P-I07-EFF

MASSE :250g

DURÉE :15min

ÉNERGIE :5kcal

### > CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Bureau détermine le lieu dans lequel le protocole sera exécuté.

Le Bureau détermine le café destiné à l'exécution du protocole.

L'administrateur se rend au lieu désigné.

L'administrateur boit le café au nom du mandant.

L'exécution de l'acte est inscrite au dossier du mandant.



## ■■■■■ RÉSISTANCE

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Une course à pied, autour de la Prison de la Santé.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DES ÉTATS VITAUX  
> FRICTION : FRICTION PHYSIQUE – ÉPUISEMENT DU CORPS  
-----

REF: P-I08-LIB

MASSE :60000g

DURÉE :30min

ÉNERGIE :752kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

L'administrateur revêt une tenue de sport.

Il effectue le tour de la prison de la Santé, en course



 \_ARRÊT

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Un sommeil de 5 minutes.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DES ÉTATS VITAUX  
> FRICTION : FRICTION BIOLOGIQUE  
-----

REF: P-I09-REG

MASSE :60000g

DURÉE :5min

ÉNERGIE :45kcal

L'administrateur détermine le lieu dans lequel le protocole sera exécuté.

L'administrateur se rend dans le lieu désigné.

L'administrateur s'y endort pendant cinq minutes au nom du mandant.

L'exécution de l'acte est inscrite au dossier du mandant.



 EUPHORIE

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Un verre de vin est bu.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DES ÉTATS VITAUX  
> FRICTION : FRICTION BIOLOGIQUE  
-----

REF: P-I14-IVR

MASSE :750g

DURÉE :60min

ÉNERGIE :150kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

L'administrateur détermine le lieu dans lequel le protocole sera exécuté.

L'administrateur se rend dans le lieu désigné.

L'administrateur boit un verre de vin au nom du mandant.

L'exécution de l'acte est inscrite au dossier du mandat.



 ENTRAVE

Note : La consultation du présent protocole s'effectue  
sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Une marche forcée, avec des cailloux dans la chaussure.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DES ÉTATS VITAUX  
> FRICTION : FRICTION PHYSIQUE – LA GÊNE SOUTENUE  
-----

REF: P-I20-SOU

MASSE :15g

DURÉE :60min

ÉNERGIE :920kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Bureau détermine les cailloux destinés à l'exécution du protocole.

L'administrateur place les cailloux dans sa chaussure.

L'administrateur marche avec les cailloux dans sa chaussure au nom du mandant.

L'exécution de l'acte est inscrite au dossier du mandant.



 COURAGE

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Nourrir le Lion de Belfort.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DU SYMBOLE  
> FRICTION : FRICTION DE L'ABSURDE  
-----

REF: P-I10-COU

MASSE :500g

DURÉE :60min

ÉNERGIE :627kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Bureau détermine les croquettes destinées à l'exécution du protocole.

L'administrateur se rend auprès du Lion de Belfort.

L'administrateur dépose les croquettes au pied du Lion de Belfort au nom du mandant.

L'exécution de l'acte est inscrite au dossier du mandat.



 GLOIRE

Note : La consultation du présent protocole s'effectue sous l'œil attentif de l'administrateur.

ACTE : Coller des gommettes dans la rue pendant 16 minutes.

-----  
> CHAMBRE : JURIDICTION DU SYMBOLE  
> FRICTION : FRICTION DE L'ABSURDE  
-----

REF: P-I13-VIS

MASSE :1g

DURÉE :16min

ÉNERGIE :5016kcal

> CONDITIONS D'EXÉCUTION

Le Bureau détermine les gommettes destinées à l'exécution du protocole.

Le Bureau détermine le lieu dans lequel le protocole sera exécuté.

L'administrateur se rend dans le lieu désigné.

L'administrateur colle les gommettes dans la rue pendant un quart d'heure plus une minute, au nom du mandant.

L'exécution de l'acte est inscrite au dossier du mandant.



Bureau des Protocoles